

Pierre Manent

SITUATION
DE LA FRANCE

DECLÉE DE BROUWER

Situation de la France

Pierre Manent

Situation de la France

DESCLÉE DE BROUWER

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

la manière de la conduire, avec l'espérance de parvenir à un peu d'amitié civique sincère. Cela inclut aussi d'être attentif à l'effort symétrique et réciproque conduit du côté musulman.

3. Si la brève analyse que j'ai proposée de nos deux formes de vie est valide, le problème qui se pose à nous est en pratique le suivant : comment accueillir les mœurs musulmanes en tant que mœurs de nos concitoyens musulmans, sans que ces mœurs finissent par se confondre avec la loi, ou sans qu'elles prennent au bout du compte la place de la loi ? Ici encore, ici spécialement, nous n'avons pas le loisir de réécrire l'histoire, ni d'imaginer un avenir entièrement inédit, il nous faut travailler au présent selon ce que nous voyons et en restant capables de voir ce que nous voyons. Les développements récents, que ce soit dans les pays de l'islam ou dans nos pays, n'indiquent pas que la religion musulmane soit en passe de changer de statut, et, au lieu de règle objective des mœurs, d'être désormais généralement comprise et vécue comme droit individuel et comme libre choix. Certains, il est vrai, font remarquer que la décision de porter des signes religieux, ou de s'engager dans une démarche de « radicalisation », résulte d'un acte de liberté qui tend à faire du croyant par habitude ou inertie un individu autonome, de sorte que l'activisme islamique, aussi dommageable que soient le plus souvent ses effets immédiats, n'interdit pas d'espérer un progrès ultérieur vers l'émancipation. L'argument est soutenable, mais c'est accorder beaucoup à la psychologie individuelle et fort peu à la réalité collective. La libre adhésion à une communauté qui n'encourage pas la liberté, particulièrement à une modalité de cette communauté qui exclut la liberté, renforce cette communauté, ou cette modalité de la communauté, plus qu'elle ne favorise la liberté. Après tout, combien d'hommes ont choisi librement d'adhérer au communisme sans rendre ce mouvement plus favorable à la liberté ! En tout cas, s'il y a des évolutions dans ce sens, elles sont si lentes et si hésitantes qu'elles sont sans pertinence politique pour nous aujourd'hui. Nous n'avons pas le loisir

d'attendre que l'histoire résolve les difficultés à notre place. La question pratique est donc bien la suivante : les régimes politiques européens peuvent-ils accueillir les mœurs musulmanes sans finir par leur donner ou laisser force de loi ou de quasi loi ? Ou plus précisément : les transformations impliquées par l'accueil des mœurs musulmanes dans nos pays sont-elles compatibles avec le maintien de notre régime politique et de notre forme de vie sociale dans leurs traits principaux ? Ici je rencontre une objection majeure, que je dois considérer avec soin car elle est à mes yeux le principal obstacle intellectuel et politique à une évaluation judicieuse de la situation. Elle se résume en un mot : laïcité.

À la proposition que j'ai avancée, selon laquelle la présence de nombreux musulmans en Europe oblige les Européens à accueillir comme telle *la forme de la vie commune musulmane* qui consiste en un ensemble de mœurs contraignantes sinon obligatoires, on opposera immédiatement que le régime de laïcité permet d'accueillir des mœurs différentes non pas comme forme de vie commune mais comme résultat de l'exercice du droit égal de chaque citoyen à suivre les mœurs de son choix, droit que notre régime a pour mission et d'ailleurs pour fierté de garantir, sous réserve évidemment que son exercice n'entrave pas le droit égal des autres citoyens. Tels sont donc les termes du débat. Ceux qui invoquent la laïcité comme la solution de nos problèmes jugent que les mœurs musulmanes se prêteront, si besoin est, à une reprise à la fois transformatrice et préservatrice, à une *réforme* par le régime des droits individuels, les citoyens musulmans exerçant désormais leur droit subjectif, garanti par l'État laïque, de suivre la conduite qu'ils tenaient jusque-là par obéissance à la règle objective et quasi obligatoire des mœurs. Je soutiens que cette réforme, qui consisterait en une sorte de transsubstantiation, est chose simplement impossible, moins

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

La subordination des juifs à l'interprétation chrétienne de l'histoire est chose du passé, et les juifs de nouveau, comme je le disais plus haut, participent directement à la vie du monde. La question se pose à eux de définir les termes de cette participation. La destruction des juifs d'Europe a placé la *Shoah* au centre de la conscience juive, mais aussi de la conscience européenne, ou occidentale en général. Cette centralité, légitime et pour ainsi dire irrépessible, appelle un complément. Ce centre ne peut suffire à fournir les coordonnées spirituelles dont nous avons besoin pour nous orienter. Si la *Shoah* était l'unique point de perspective en effet, l'association que nous formons ensemble serait condamnée à se regarder elle-même et à regarder le monde dans la perspective du crime ultime – du crime qui a été perpétré et du crime qui menace incessamment de répéter le crime originel. L'humanité serait placée sous l'ombre du crime inouï qu'elle a commis, ou qu'elle a laissé commettre, et qu'elle risque de commettre, ou de laisser commettre à nouveau. Cette configuration comporte une tension qui n'est pas indéfiniment tenable, ni spirituellement ni donc politiquement, ni pour les juifs ni pour les « nations ». La nouvelle association à laquelle « les juifs » et « la France » doivent contribuer après la défaillance constatée de la matrice politique conçue en 1789 ne peut reposer sur la seule vigilance soupçonneuse, mais appelle un principe positif, un principe d'amitié.

Ici je suis obligé de faire une remarque qui peut-être surprendra. On use couramment et même avec abandon du terme d'antisémitisme. Sans avoir besoin d'entrer dans l'histoire ou les divers sens de la notion, je voudrais attirer l'attention sur le fait que l'usage intempérant de ce terme ne fait qu'obscurcir la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Sous prétexte de vigilance, nous nous mettons un bandeau sur les yeux. Sous prétexte d'être en garde contre le retour du même,

nous sommes aveugles à l'arrivée du nouveau. En somme, traquer l'antisémitisme relève du même anachronisme que mettre sa foi dans la laïcité. Nous sommes très largement sortis du monde politique et moral dans lequel ces termes avaient un sens assez nettement déterminé, dans lequel, avec d'autres, ils se disposaient selon la constellation ordonnée par le pouvoir matériel et spirituel de l'État. Ces notions sont des abstractions, l'une négative, l'autre positive, car sous le pouvoir de l'État qui s'est lui-même abstrait de la société, tout tend à devenir une abstraction. Je l'ai déjà souligné, la réalité nouvelle réclame d'être nommée plus directement et concrètement. Elle n'est pas nommée directement et concrètement lorsque nous nous contentons de dénoncer les stéréotypes antisémites.

Le mot adéquat à la réalité nouvelle est le mot de *guerre*. Une guerre est en cours, qui nous a été déclarée. Une guerre dans laquelle tantôt les juifs sont les seuls visés – on peut et doit alors parler d'une guerre contre les juifs –, tantôt ils sont visés avec les chrétiens, les blasphémateurs, les policiers et en général les autorités et institutions des nations occidentales, tantôt enfin ils sont visés non seulement avec tous ceux-là mais aussi avec les musulmans « apostats ». Dans une telle situation, se borner à dénoncer l'antisémitisme est tout à fait inadapté. Il ne s'agit pas de pourchasser les « stéréotypes négatifs » comme l'on chasse les mouches, et avec autant de succès. La guerre n'est pas une notion, c'est une certaine action, ou une disposition stable et déterminée à cette action. Nous avons beaucoup de peine à la reconnaître pour ce qu'elle est, et donc à la nommer adéquatement, parce que les critères et les ressorts de l'inimitié sont extérieurs au cercle dans lequel nous avons choisi de vivre, et tenons à enfermer imaginativement le reste de l'humanité. Que nous puissions être objet d'inimitié et que cette inimitié ait pour partie au moins des raisons qu'il faut dire

religieuses, nous ne saurions le concevoir. Il nous est plus aisé et plus agréable de croire, ou de faire semblant de croire, que la vénérable République combat l'antisémitisme toujours renaissant, que d'envisager que l'ensemble humain tout entier auquel nous appartenons soit l'objet d'une inimitié religieuse motivant une guerre dans laquelle les juifs sont une cible permanente quoique non exclusive.

La guerre défensive à laquelle nous sommes acculés ne constitue cependant qu'une moitié de la tâche qui est devant nous. Je l'ai dit, l'autre moitié, plus désirable en elle-même mais non moins ardue, est de dessiner les contours d'une nouvelle amitié dont les instruments politiques ne sont pas disponibles, et qui relèvera pour un temps indéterminé davantage de l'action et de la parole que de l'institution. Dans cette amitié, les juifs comme tels, ou en tant que peuple, sont une composante essentielle. La part qu'ils prennent désormais à la vie du monde réclame d'eux un rôle médiateur qui répond, on le croit, à la vocation la plus profonde du judaïsme.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

soulèvent sont souvent bien pressés de conclure et de juger. L'opinion dominante parmi nous tend à se laisser subjugué par l'autorité, ou emporté par l'évidence des mœurs contemporaines. C'est le seul sujet à propos duquel l'ethnocentrisme est non seulement permis mais obligatoire. Or la question n'est pas de savoir si nos mœurs sont bonnes ou excellentes, elle est plutôt de se demander s'il est raisonnable de juger les mœurs musulmanes selon les critères qui prévalent depuis plus ou moins longtemps parmi nous, ou plus précisément, s'il est raisonnable de vouloir recomposer ces mœurs selon ces critères. Encore une fois, le contrat tacite de l'immigration ne comportait pas que les musulmans dussent adhérer à l'idée occidentale des relations entre les sexes. Ce qui était inclus dans le contrat tacite, c'était la légalité exclusive du mariage monogame. Nous sommes en droit d'interdire la polygamie et nous le faisons, du moins en principe. Pour le reste, les relations entre les sexes sont un sujet d'une telle complexité et délicatesse qu'il est sans doute déraisonnable de damner une civilisation sur cette question.

L'autre interdiction que nous sommes, je crois, en droit de promulguer, et que nous avons promulguée, sinon appliquée, c'est celle du voile intégral. Si celui-ci est inadmissible, ce n'est pas seulement, ou pas principalement parce qu'il affecte la femme exclusivement et constitue donc un manquement à l'égalité, c'est d'abord et avant tout parce qu'il empêche l'échange des signes par lesquels l'être humain reconnaît l'autre être humain. C'est par le visage que chacun de nous se révèle à la fois un être humain et cet être humain. La visibilité du visage est une des conditions élémentaires de la sociabilité, de cette entre-connaissance qui est antérieure à toute déclaration des droits et la conditionne. Donner à voir le refus d'être vu est une agression permanente contre la coexistence humaine. Jamais les

Européens n'ont caché leur visage, sauf celui du bourreau. À vrai dire, ils sont rares les groupes humains qui se sont imposé cette servitude lugubre. Nous avons le droit et le devoir de porter contre cette coutume l'interdiction la plus absolue. Ce qui me conduit au second principe que j'annonçais, celui de la préservation intransigeante de certains caractères de notre régime et de certains traits de la physionomie nationale.

11. L'acceptation plus franche des mœurs musulmanes que je recommande n'est envisageable que si elle est accompagnée et compensée par la préservation ou même le renforcement de certains éléments de notre « ancienne constitution ». Laisse à elle-même, elle conduirait à une situation où l'influence et pour ainsi dire l'autorité des mœurs musulmanes pénétreraient toute la vie commune. La politique défensive que j'esquisse a précisément pour but de prévenir cette transformation qui est beaucoup moins éloignée ou invraisemblable qu'on ne le pense ordinairement. Cette transformation s'avance aujourd'hui sous la protection de la « laïcité » qui, ne cessant de promettre une transsubstantiation de l'islam qui n'advient jamais, s'installe dans une alliance colloïdale avec lui jusqu'à ce qu'il sature l'émulsion. Promettant une solution toujours à venir, la « laïcité » interdit de juger l'état présent des lieux, puisque l'islam observable est destiné à être transformé en islam invisible : les restrictions présentement appliquées aux mœurs musulmanes, peu significatives et vaguement vexatoires, sont données comme le gage de la grande transformation à venir. En faisant franchement leur place aux mœurs musulmanes, on se met en mesure de juger l'état des lieux puisque l'on est maintenant capable de voir ce que l'on voit, en l'occurrence d'abord la place que prend l'islam dans la vie nationale. Une évaluation correcte de cette place est une condition indispensable de notre politique tant intérieure qu'extérieure.

Donc, les restrictions que notre régime politique est tenu, je crois, d'imposer aux mœurs musulmanes traditionnelles se ramènent à l'interdiction de la polygamie et du voile intégral. Ce n'est pas rien, mais c'est sans doute une condition assez aisément acceptable par la plupart des musulmans installés en France ou susceptibles de s'y installer. Le second principe que j'annonçais concerne donc la préservation, ou la réaffirmation

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

européenne : *se gouverner soi-même dans un certain rapport à la proposition chrétienne*. Or, pour reprendre le fil que j'ai commencé à dérouler, c'est dans l'effort pour ajuster ces deux déterminations que les Européens sortirent de la matrice impériale ou renoncèrent à la restaurer comme de prestigieux souvenirs et de puissantes influences les y poussaient. Pourquoi cette défaite de l'idée impériale à l'Ouest ? Pourquoi cette interminable consommation du Saint-Empire ? Pourquoi le « côté de Rome » fut-il si différent du « côté de Byzance » ? Disons-nous simplement que « le christianisme » était incompatible avec l'idée impériale, ou qu'entre l'empire et l'Église la rivalité était trop insurmontable ? Précisément, l'empire byzantin fit durer entre les deux une « symphonie » de dix siècles ! Il y a des masses trop pesantes à soulever. Je ne me risquerai pas à des propositions téméraires.

Une remarque cependant peut nous aider à trouver notre chemin entre ces grands blocs intimidants. D'un côté, il ne suffit pas de dire : l'empire, car il y en a de plusieurs sortes. L'Empire romain sortit de la *corruption* de la République romaine, mais c'est de la corruption d'une *République* qu'il sortit. Sous l'empire d'Occident, il y eut toujours, principe vivant quoique presque étouffé, la cité ; sous le *princeps* ou l'*imperator*, le *populus romanus*. De l'autre côté, la vie chrétienne ne s'épuise pas dans l'obéissance à la loi de Dieu. Ce Dieu cherche l'alliance des hommes, sa grâce cherche leur liberté. Sous l'appareil de l'empire comme sous celui de l'Église, un principe de liberté. Sous la rivalité des deux mastodontes ruisselant d'autorité, l'opération divergente et complice de deux principes de liberté. Opération qui, incompatible avec l'unité, l'extension et l'immobilité de l'empire, l'abandonna de plus en plus pour se déployer dans la recherche ardente d'alliances nouvelles et toujours plus intimes entre le gouvernement des hommes et la

bienveillance divine. Il fallait que les hommes dotés de libre arbitre et de conscience se rassemblent dans des communautés politiques à la fois plus étroites et plus ouvertes à l'initiative divine. Il fallait se gouverner par le conseil de sa raison et dans l'attention à la grâce. Il fallait faire en sorte que collaborent prudence humaine et Providence divine. De cette collaboration, la théologie de saint Thomas d'Aquin pouvait donner les principes, elle ne pouvait pas guider ni concrétiser la mise en œuvre.

C'est donc dans une forme politique nouvelle, une forme politique ignorée des Anciens, que les Européens s'efforcèrent de mener à bien cette collaboration. C'est dans une forme politique inédite que les Européens entreprirent cette démarche politique et religieuse inédite : se gouverner soi-même en obéissant au dessein bienveillant de Dieu. On pourrait dire : chercher incessamment à combiner la fierté du citoyen, ou en général de l'homme agissant, et l'humilité du chrétien. En ce sens, ce qui est propre à l'Europe, ce n'est pas la séparation entre le religieux et le politique, ce serait plutôt la recherche d'une union plus intime entre les deux. Il est vrai que cette union présuppose une indépendance pour ainsi dire infinie du religieux par rapport à tout ordre humain : l'Église chrétienne est la seule institution religieuse, en vérité la seule association humaine, qui se donne comme *produite par un acte – l'acte de foi – purement spirituel*. Cette indépendance est à la fois bien plus qu'une séparation puisqu'elle ouvre une distance infinie et le contraire d'une séparation puisqu'elle est la condition et la cause d'une union inédite. Le jeu de l'Europe chrétienne, c'est la recherche simultanée de l'action humaine la plus déliée et de l'union la plus intime avec Dieu, celle-ci rendue possible et désirable par la bienveillance infinie, la Paternité de Dieu. Ce qui se cherche incessamment en Europe peut être défini, en

termes théologiques, comme l'action commune de la grâce et de la liberté, et, en termes politiques, comme l'alliance de la communion et de la liberté. L'Église ne put empêcher que l'alliance que Dieu avait nouée avec le vieil Israël, et dont elle tenait à être la seule héritière, ne se diffracte pour ainsi dire en Europe entre plusieurs peuples rivaux mais également alliés à Dieu. Tandis que l'Église se proposait comme le véhicule unique du salut, les diverses nations entraient dans des alliances particulières avec le Très-Haut, d'abord sous la conduite du roi chrétien, puis chacune sous sa propre conduite dans l'immanence à soi, après que la Réforme eut aboli la médiation ecclésiale, la nation devenant en quelque sorte *immédiatement* chrétienne. C'est sans doute un regard superficiel qui nous fait considérer cette rivalité des alliances particulières avec Dieu comme la négation ou l'échec pur et simple de la proposition chrétienne d'unité. Après tout, savons-nous ce que réclame l'union effective de la grâce et de la liberté, de la communion et de la liberté ? Si elle réclame l'effort de la nation chrétienne, comment condamner la rivalité entre les différentes nations ? Ne regardons pas cette histoire de haut. Dans les efforts de nos pères nous apercevons aisément les échecs et les crimes, mais le métabolisme profond de tant d'aventures inséparablement politiques et spirituelles nous échappe. En tout cas, la nation européenne, qui à partir de la Réforme tendit à revêtir les attributs de l'Église, est restée au long de son histoire cette communauté d'éducation spirituelle qui tisse ensemble gouvernement de soi et rapport à la proposition chrétienne, double *intention* qui ouvre une histoire plurielle et indéfinie, l'histoire des nations européennes.

Bien entendu, les nations européennes élaborèrent leurs physionomies respectives, leur « esprit général », à partir de nombreux et divers composants, aussi bien naturels, comme le

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

transformer en profondeur la substance du groupe, est assez intimidant pour conformer la manière dont celui-ci s'exprime. Je l'ai dit très tôt dans cet essai, la formule de légitimité de notre régime, telle du moins que nous la comprenons aujourd'hui, nous empêche de regarder l'islam en France comme un fait social déterminé par des mœurs. Notre méconnaissance de leur existence collective ne les incite guère à exprimer celle-ci en direction du tout social, et nous comblons le fossé qui ainsi se creuse en faisant les uns et les autres un usage intempérant du langage des droits, qui ne fait qu'aggraver le malentendu. Qui ne sait parler que le langage des droits individuels ne traitera jamais de manière pertinente un problème social ou politique.

Nos concitoyens musulmans ne pourront se poser la question de leur rapport au tout social et politique que si la question du tout est posée par tous dans toute l'étendue du corps politique. Si nous restons asservis à la perspective exclusive des droits individuels, quels que soient les heurs et les malheurs de l'accès des musulmans de France à l'égalité avec leurs concitoyens, le problème des musulmans, celui de leur participation à la vie commune, ne sera même pas touché. Il continuera sans doute de s'aggraver par l'extension et la consolidation d'un « groupe de mœurs » qui tout simplement n'aura pas de place dans le tout, ne sachant comment se dire dans un tout qui lui-même ne sait comment se dire puisqu'il ne se comprend pas comme un tout. Ledit groupe sera de plus en plus confiné dans la compréhension la plus traditionnelle ou immanente de lui-même, précisément comme un groupe défini simplement par ses mœurs, cependant qu'un nombre indéterminé de ses membres s'efforcera de franchir par des gestes de violence ou par des actes de guerre le fossé béant entre le groupe installé dans ses mœurs et la société sans visage des individus titulaires de droits. Si nous ne faisons rien, dans une

société qui se veut poussière, les musulmans seront de plus en plus un élément distinctement solide et compact, sans que ni eux ni leurs concitoyens soient capables de donner sens à une coexistence entre formes de vie hétérogènes qui sera aussi difficile à concevoir qu'incommode à vivre, et dont il n'est pas nécessaire de souligner les dangers. Que faire alors ?

Les musulmans ne pourront sortir de l'immanence des mœurs traditionnelles que si la société dans son ensemble, que si le corps politique dans son tout se déprend de l'immanence des droits et de leur autorité devenue exclusive, que si nous parvenons à ranimer la représentation, la conscience et la volonté d'une vie commune, le sentiment qu'il est désirable de participer à une forme de vie. Nos droits ne nous donnent pas de forme. Tout au plus, ce n'est d'ailleurs pas rien, facilitent-ils ou élargissent-ils notre participation à une forme ancienne si celle-ci est déjà là, ou nouvelle si les nouveaux droits conditionnent la production de cette dernière. Beaucoup ont espéré que les droits de l'homme, si on les tournait contre l'appartenance nationale qu'ils avaient permis de fonder en 1789, donneraient accès à une nouvelle forme politique, la forme européenne. L'état présent de l'Union européenne, marqué par l'hétérogénéité, l'inégalité et la domination d'un « centre » sans définition ni légitimité politique, n'autorise plus de tels espoirs. Les droits, privés de la vie et de la fécondité d'une forme, sont abandonnés à leur seule virulence transgressive. Celle-ci cependant n'a guère de prestige ni même de plausibilité pour des musulmans qui n'ont pas fait l'expérience positive des droits de l'homme dans le cadre d'une nation qui leur fût propre, c'est-à-dire d'une nation musulmane.

Aujourd'hui, parmi nous, dans un contexte social où tout est conçu pour délégitimer la forme nationale, et même si certains d'entre eux ne sont pas insensibles aux charmes de la

transgression, les droits de « l'homme séparé de l'homme » n'ont pas beaucoup de prise sur des mœurs éprouvées comme indiscutables. Ce ne sont pas les droits de l'homme, avec le sens qu'ils ont pris au décours de l'histoire des nations européennes, qui aideront les musulmans à regarder leurs mœurs avec une distance raisonnable : tels que nous les comprenons désormais, les droits humains impliquent la disparition pure et simple de l'islam comme forme de vie commune. Les musulmans ont trop d'attachement à leurs mœurs et à leur religion pour céder à la tentation de devenir des « individus modernes » en disparaissant comme musulmans. Il est urgent cependant que, sans abandonner leurs mœurs, ils les mettent à leur place dans une forme politique qui ne se contente pas d'abriter ces mœurs mais devienne pour eux l'objet d'une adhésion et d'une participation désirables par elles-mêmes. La seule forme politique disponible pour une telle transformation de la vie et de la conscience musulmanes, c'est la forme nationale, la forme de la vieille nation. Dans le cas des musulmans de France, c'est la France. La proposition comporte beaucoup de difficultés. Il me faut essayer de la justifier.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

18. Je viens de le dire, selon que notre régime retrouve ou non sa vertu, les musulmans feront ou non l'expérience comme musulmans de la liberté effective. On reprochera sans doute à cette formule d'être équivoque ou contradictoire. C'est précisément, dira-t-on, en faisant l'expérience de la liberté effective que les musulmans se détacheront d'une identité musulmane excessivement prégnante pour devenir, musulmans toujours, de libres citoyens, puisque la citoyenneté est précisément cette démarche qui détache des appartenances. Le citoyen en tant que tel n'est ni musulman, ni juif, ni chrétien, ni membre de quelque autre communauté d'opinion ou de religion que ce soit, sinon précisément de la communauté des citoyens. Cette thèse est très juste mais elle nous égare aisément si nous la prenons à la lettre. Si nous la prenons à la lettre en vérité, elle tend à se détruire elle-même. Admettons que la démarche du citoyen tende à détacher celui-ci de toute appartenance préalable. Qu'advient-il de la communauté des citoyens à laquelle il appartient aussi ? Ne constitue-t-elle pas aussi une appartenance ? La citoyenneté comprise comme « arrachement aux appartenances » ne tend-elle pas à détruire la citoyenneté ? C'est ainsi d'ailleurs que l'on pourrait interpréter le profond changement de sens que la notion a subi dans la dernière période. Le « citoyen » aujourd'hui, c'est celui qui a compris que la citoyenneté ne pouvait être circonscrite par l'appartenance nationale, celle-ci dépendant le plus souvent de la naissance. Le vrai citoyen désormais, c'est celui qui est détaché de toute communauté même civique, ou qui porte la pluralité de ses attaches comme autant de liens qui ne le lient pas. La compréhension de la citoyenneté comme détachement ou arrachement conduit irrésistiblement à l'absorption des droits du citoyen dans les droits de l'homme, et à la formation d'une figure nouvelle, la figure de l'individu-citoyen, celui-ci se

définissant par la liberté de choisir toujours à nouveau ses appartenances, y compris son appartenance civique, et donc par la liberté permanente de se délier. Lorsque l'on réclame l'attachement de tous aux valeurs de la République, il faut comprendre que l'on propose en vérité des valeurs sans République, ou une République sans chose commune, puisqu'une chose commune comporte appartenance, éducation commune, loyauté et dévouement à la chose commune, toutes choses par lesquelles on n'entend plus être lié.

Ainsi, lorsqu'on nous demande d'adhérer aux valeurs de la République, on ne nous demande *rien*. Ce qui fait d'ailleurs que chacun à l'envi se réclame desdites valeurs, monnaie qui, si elle n'achète rien, ne coûte rien à imprimer. On ne nous demande rien, ou on ne nous demande que des abstentions, ce dont le citoyen le plus paresseux est toujours capable. En pratique, on ne lui demande que de ne pas dire de mal de son voisin, et si possible de n'en rien penser. En termes psychologiques, on lui demande surtout de *se détendre*, de ne prendre au sérieux aucune chose commune, parce qu'une chose commune occasionne ou plutôt motive engagement, tension, sérieux, jugement. Une chose commune est une chose difficile qui occasionne des difficultés. En vérité, la nouvelle citoyenneté consiste à démobiliser les affects civiques, et c'est cette démobilisation qui a livré l'atmosphère sociale à l'ubiquité ou à la contagion panique de l'*identification* : le *je* imagine qu'il peut à sa guise s'identifier à toutes choses et identifier toutes choses à lui-même. Un monde civique, un monde où il y a des choses communes, c'est un monde dans lequel l'identification à autre chose que sa propre communauté d'appartenance est non seulement difficile mais impossible. On ne peut pas former plusieurs identifications également sérieuses à des communautés de même type ou rang. Le dispositif des identifications qui font

la personnalité, soit l'identification à sa famille, son parti, sa religion, sa nation, ne change que lentement si seulement il change, et ce changement comporte toujours crise et douleur. « Quitter le parti », abandonner sa religion ou se convertir à une autre religion, renoncer à sa patrie, divorcer, autant d'épreuves pour tout être humain qui a un peu de consistance. La « République des valeurs » est un groupement humain indéfiniment élastique dans lequel nous ne savons pas à qui ni à quoi on nous demandera, ou nous aurons envie demain, de nous « identifier ».

Ce n'est pas dans une telle société que les musulmans trouveront leur place. Ni pour eux, ni pour les autres membres du corps civique, la citoyenneté ne saurait signifier le détachement, moins encore l'« arrachement » à la communauté religieuse. Les catholiques français ne se sont pas arrachés à leur religion pour devenir citoyens, pour se « rallier » à la République. Ils eurent quelque peine à combiner la citoyenneté française et l'appartenance ecclésiale, il est vrai. Cela signifie du moins qu'ils prenaient au sérieux les deux cités. Ils étaient, et d'ailleurs sont encore, à la fois citoyens français et « enfants de l'Église ». Ils l'étaient et le sont *inséparablement*. Cela est si vrai que dans les épreuves il se fait spontanément un échange des caractères, l'Église étant aussi une cité pour laquelle on meurt, et la France étant aimée comme une mère : « Ah ! mère, tels que nous sommes, nous voici pour vous servir. » Les musulmans deviendront vraiment citoyens non en se séparant ou s'abstrayant de leur religion mais en se voyant *comme musulmans* membres de la communauté nationale. Si la nation les détache en un certain sens de leur religion puisqu'ils la partagent avec des non-musulmans, elle leur rend immédiatement cette religion, elle la leur redonne, ils la reçoivent maintenant en quelque façon de la nation dans laquelle

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

chrétienne, lorsque les nations, surtout les plus jeunes et les plus puissantes, spécialement la plus jeune et la plus puissante dont la marque chrétienne était d'ailleurs profondément troublée par la dualité des confessions, prétendirent être une expression immédiate de l'humanité elle-même, et chacune son expression éminente et bientôt exclusive. Refusant d'insérer leur liberté dans un ordre spirituel ultimement rapporté à la puissance et à la bonté de Dieu, elles cherchèrent toujours plus loin du ciel commun le secret d'une élection singulière qu'elles dédaignaient désormais de recevoir et de partager.

Nous ne réparerons pas la brisure de l'arc européen. Nous ne reprendrons pas la longue phrase là où elle s'est interrompue il y a un siècle presque exactement. Nul avenir non plus dans la « construction de l'Europe » si mal nommée, car il n'y a nulle architecture ni rien d'europpéen sur cette plaine immense et vide où tant de « semblables » ne parviennent à rien produire de commun. Nous ne sommes pas sans ressources pourtant, anciennes et nouvelles. En un certain sens, nous connaissons un embarras de richesses que nous ne savons comment ordonner. Ce sont les diverses forces spirituelles que j'ai essayé de mettre en relation dans cet essai, sans perdre de vue, du moins je l'espère, la grande indétermination de notre paysage moral et politique. Seul un législateur ou un prophète, ou un prophète législateur, oserait proposer une mise en ordre positive de ces forces. Quant à moi, je me risquerai pour conclure à une dernière remarque.

Il n'y a d'avenir pour les Européens ni du côté de l'autochtonie, même s'il faut bien naître quelque part, ni du côté du déracinement, même si, comme disait Montesquieu, la communication des peuples produit « de grands biens ». Nous nous sommes enfermés dans cette alternative mortifère parce que nous nous sommes installés dans l'immanence comme dans le

vrai lieu de l'humanité. Si nous ne sommes que des végétaux terrestres, nous n'avons en effet le choix qu'entre être enraciné et être déraciné. L'histoire de l'Europe cependant, je l'ai souligné, est inintelligible si l'on ne fait pas intervenir une tout autre notion, notion élaborée par l'ancien Israël, reconfigurée par le christianisme et perdue lorsque l'arc européen s'est brisé. Cette notion sans laquelle l'histoire de l'Europe est inintelligible est devenue elle-même inintelligible aux Européens d'aujourd'hui. À leurs yeux, elle est simplement contraire ou étrangère à la raison. Qui la mentionne sort par là même du champ de la communication rationnelle et pour ainsi dire de la démocratie elle-même. Je veux bien sûr parler de l'Alliance. Ce n'est pas une notion simplement rationnelle, il est vrai, mais ce n'est pas non plus exactement un dogme religieux. C'est une certaine manière de comprendre l'action humaine dans le monde ou dans le Tout, de comprendre à la fois sa grandeur et sa précarité. « Dieu » est ici celui qui donne la victoire mais aussi châtie la démesure, celui qui confère en général aux actions ce surcroît de bien qui les rend vraiment bonnes, et empêche que les mauvaises aillent au bout du mal dont elles sont porteuses. Bref, aussi grand soit l'homme dans sa fierté d'agent libre, son action s'inscrit dans un ordre du bien qu'il ne produit pas et de la grâce duquel il dépend ultimement. C'est dans la relation nouée entre Dieu et son peuple dans l'ancien Israël que la notion de l'Alliance a trouvé son type. Disons seulement pour notre sujet que l'Alliance ouvre une histoire à la liberté, qu'elle autorise et pour ainsi dire motive les plus grandes entreprises humaines tout en inscrivant celles-ci dans une relation où l'humanité se rassemble pour s'éprouver, se connaître et accepter d'être jugée.

J'ai souligné combien une partie importante du judaïsme contemporain considère cette notion avec méfiance. *Où est*

Dieu ? dit le compagnon d'Élie Wiesel à Auschwitz. Mouvement de l'âme naturel et pour ainsi dire irrésistible. Cependant, si l'on reste sous le pouvoir absolu de cette expérience, c'est l'action humaine comme telle qui tend à devenir essentiellement criminelle. L'humanité, spécialement l'Europe, est rassemblée sous la Condamnation. L'islam de son côté ne sait comment s'insérer dans un monde moral qui lui échappe doublement : d'une part, sa relation à Dieu ignore l'Alliance, étant toute d'obéissance ; d'autre part, n'ayant eu aucune part à la destruction des juifs d'Europe, les musulmans ne sauraient guère être sensibles au drame infiniment poignant qui se joue entre l'Europe et le peuple juif. Si l'Alliance a été abrogée ou non, cette question ne saurait avoir de sens pour eux, et ce n'est pas en leur imposant de participer à un procès où ils n'ont pas leur place, que l'on réunira les communautés spirituelles qui composent la vie européenne. Il revient aux chrétiens de redonner sens et crédit à l'Alliance. Ils le feront non pas en adressant des arguments théologiques à Israël ni en convoquant l'islam dans une vague confraternité des enfants d'Abraham. Ils ne redonneront sens et crédit à l'Alliance qu'en redonnant sens et crédit à l'association humaine qui a porté l'Alliance jusqu'à ce que l'arc européen se brise, à savoir la nation. Alors que le peuple juif a pris forme nationale en Israël, les nations de l'Europe chrétienne ne sauraient rompre avec la forme nationale sans porter un coup fatal à la légitimité d'Israël. Alors que les murs du monde arabo-musulman s'effondrent et que les musulmans semblent avoir de plus en plus de peine à produire une forme politique à partir d'eux-mêmes, ce serait leur retirer leur meilleure chance d'une vie civique que de les accueillir, ou plutôt de les abandonner dans une Europe sans forme ni bien commun. Il ne suffit pas pour réunir les hommes de déclarer ou même garantir leurs droits. Ils ont besoin d'une

forme de vie commune. L'avenir de la nation de marque chrétienne est un enjeu qui nous rassemble tous.